

Bulletin VigiViti-81

n°18 - 01 août 2017, d'après le BSV n°18



Cette semaine

- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Botrytis
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Flavescence dorée
- Règlementation

STADES PHENOLOGIQUES



Les parcelles gelées sont au stade "Fermeture de la grappe".

Les températures de ces derniers jours ont accéléré la véraison. On observe des parcelles de Gamay et Sauvignon à 70 - 80 % vérées. Les autres cépages ont tous connus une évolution rapide 10 à 60 % de la véraison.

MILDIOU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

On observe sporadiquement quelques sorties supplémentaires sur jeunes feuilles sur les secteurs les plus arrosés.

Modélisation:

La pression est en baisse. Il faut entre 3 à 4 mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse sur la majorité des secteurs sauf Sénouillac où 10 mm cumulés sont nécessaires.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les taches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou jusqu'à la véraison.

Préconisations

Soyez protégés uniquement si des pluies sont annoncées.

Intervenir en préventif avant les pluies avec :

- * Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre, 3,75kg/ha (3 applications)
 - * Mikal Flash, fosétyl/folpel, 4kg/ha, CMR
- * LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) + contact
- * Redeli, disodium phosphonate, 2,5L/ha (3 applications) + contact
- * Bastid, Cos Oga, 2kg/ha (8 applications) + contact
- * Enervin, Privest, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)

* Mildicut, Ysayo, disodium phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha (3 applications)

Si intervention après les pluies (maximum 24h) :

- * Amarok, Sarman, cymoxanil/folpel, 3L/ha (4 applications), CMR
- * Aviso DF, cymoxanil/métirame, 2,5kg/ha (4 applications), CMR
 - * Cymsun, Risse, cymoxanil/cuivre, 4L/ha
 - * Cuprofix CM Activé Disperss,
- cymoxanil/mancozèbe/cuivre, 5kg/ha, CMR
- * Idaho, Pajo, cymoxanil/zoxamide 0,45kg/ha, CMR

Attention rémanence du cymoxanil : 8-10j

Les doses indiquées sont les doses homologuées. Données optidose : 80% de la dose homologuée

Attention aux Délais Avant Récolte

Maintenez la protection sur les plantiers afin de préserver le feuillage.

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie. LBG01F34, Redeli et Blason sont des produits de biocontrôle

<u>A retenir</u>

3-10 mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse en fonction des secteurs.

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Pas d'évolution des symtômes.

Préconisations

Stoppez la protection sur parcelles saines :

* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol, ... soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha

Attention aux Délais Avant Récolte

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle. L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement.

A retenir

Arrêt des traitements.

BLACK ROT

Analyse de risque

Observations au vignoble:



Sortie significative de symptômes sur grappes suite aux pluies de fin juin. Les attaques sont plus ou moins graves suivant l'historique de la parcelle et les programmes de traitement. Peu de secteurs semblent épargnés. La situation évolue peu cette semaine.

Le Black-rot est reconnaissable à la pastille blanche qui apparait en tout début d'extériorisation de symptômes. Par la suite, des pycnides violettes apparaissent.

Préconisations

La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

* Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha; Attention CMR, ZNT 50m

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

* Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)

* Aviso DF, cymoxanil/métirame, 2,5kg/ha (4 applications), CMR

Attention aux Délais Avant Récolte

La sensibilité des grappes persiste jusqu'à la fermeture complète de la grappe.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiés et les rameaux.

<u>A retenir</u>

Soyez vigilants jusqu'à la véraison

BOTRYTIS

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Globalement les foyers ont tendance à sêcher. Attention de bien différencier les foyers liés aux tordeuses et ceux liés à l'entassement des grappes, afin de voir s'il est utile de traiter les tordeuses.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise.

Alterner les familles d'une année sur l'autre.

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Priviliégiez l'effeuillage

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Le vol d'eulia se poursuit.

Le vol d'eudémis s'intensifie. A ce jour, les toutes premières pontes ont été observées sur Lagrave et Cadalen.

Le seuil de nuisibilité en fin de G2 : 10 perforations pour 100 grappes.

Préconisations

Sur les parcelles qui ont dépassé le seuil de nuisibilité en fin de G2 : positionner un ovicide (voir document ci-joint)

Attention aux Délais Avant Récolte

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Tout début des pontes

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Ponctuellement quelques parcelles connaissent une augmentation de population.

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir si le seuil n'est pas atteint.

A retenir

Alternatives

Applications d'argiles.

Quelques larves sont observées

DEPERISSEMENT

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Flavescence dorée : Présence de symptômes. Coupez les pieds atteints dès leur détection.

1 foyer détecté en 2016 sur la commune de Castelnau de Montmiral.

1 foyer suspecté en 2017 sur la commune de Broze.

Maladies du bois : nombreux symptômes suite aux fortes chaleurs.

Préconisations

Flavescence dorée : la date du 3ème traitement est fixée du 27 juillet au 10 août.

Ce traitement n'est pas obligatoire mais est soumis à l'analyse de risque. La présence de foyers, de vignes abandonnées A retenir constitue un facteur de risque.

T3: 27 juillet au 10 août

AUTRES

Acariens jaunes

Présence sur parcelles différentes parcelles à Giroussens, Castanet, Ste Croix

Présence sur Labastide de Lévis sur Mauzac.

Galles phylloxériques

Présence en quantité importante sur une parcelle de Merlot.





Cicadelle bubale

Ne pas confondre avec la Flavescence dorée, les symptômes sont limités à l'extrémité du rameau. La cicadelle en piquant provoque une boursouflure qui empêche la ciculation de la sève (Cf photos CA81 ci-contre)



Symptômes d'acariens jaunes _ Vitivista

Engrais foliaire

Période pour l'azote foliaire en encadrement de véraison pour les arômes thiolés sur Sauvignon, Colombard ... (Voir information technique ci-jointe)

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id

Un point à retenir : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.

Prochain bulletin, le 08 août

CMR: Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (http://draaf.midipyrenees.agriculture.gouv.fr) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : http://ephy.anses.fr. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.









La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs BP 89 - 81003 ALBI Cedex Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09 Email: accueil@tarn.chambagri.fr Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.61.99.57.86

